

Le petit **CHAUDONNAIS**



NUMERO



Ce CENTIEME numéro du « Petit Chaudonnais » a toujours pour but de vous donner une information rapide et concise. Dans un village, l'information n'est pas due à l'œuvre de quelques-uns mais à la participation de tous. Ainsi, toutes les bonnes volontés municipales sont-elles les bienvenues.

Bonne lecture et bonnes vacances à tous.

LE COMITE DE REDACTION

MANIFESTATIONS :

- Banquet populaire du 14 juillet
19 h 30 Salle des Associations 33 rue Saint Médard
Inscription et paiement exclusivement en Mairie jusqu'au 11 juillet, dernier délai
Un ticket sera remis à tous (gratuit et payant). **Seuls les inscrits seront acceptés** au banquet
5 € pour les chaudonnais de 16 à 60 ans - 12€ pour les personnes hors commune
N'oubliez pas d'apporter votre verre et vos couverts
La soirée sera animée par le Duo LACROIX
- Randonnée pédestre le 03 septembre
Allure modérée, ouverte à tous
Départ 9h00 place Laurent Cassegrain
12h00 pique-nique
Retour vers 17h00 place Laurent Cassegrain
- Journées du Patrimoine
Elles se dérouleront les 16 et 17 Septembre
Le thème, connu en juillet, vous sera communiqué dans le prochain Petit Chaudonnais.



RECENSEMENT MILITAIRE :

Les jeunes gens nés en avril, mai, juin 2001 doivent se faire recenser en Mairie dès leur 16 ans avant le 30 juin 2017.

Les jeunes gens nés en juillet, août, septembre 2001 doivent se faire recenser en Mairie dès leur 16 ans avant le 30 septembre 2017.

Se munir de sa carte d'identité et du livret de famille des parents.

DEMARCHES ADMINISTRATIVES :

La Mairie de Chaudon ne peut plus prendre en charge les demandes de carte d'identité et de passeport. Celles-ci peuvent s'effectuer, au plus près, à la Mairie de Nogent-le-roi et uniquement sur rendez-vous lundi, mercredi, vendredi et samedi matin ou au 02.37.51.42.88, ou dans toutes autres mairies équipées d'un dispositif d'accueil.

LES TRAVAUX SONT FINIS !!!

- Le nouveau parking est opérationnel depuis le mois d'avril. Il est bien utile lors des manifestations à la salle des Associations et peut également être utilisé pour se rendre à l'école.
- La nouvelle aire de jeux située entre l'école et la salle des associations est ouverte à tous les jeunes enfants. Merci de respecter les consignes affichées.
- La rénovation des Champs Coquilles permet aux riverains de disposer d'une nouvelle voie.

HORAIRES DE LA MAIRIE PENDANT L'ETE :

La Mairie sera fermée du 07 au 15 août 2017 ainsi que les mercredis 26 juillet et 02 août et les vendredis 18 et 25 août.

LES LOISIRS DU FIL A L'AIGUILLE :



La saison se clôturera le 28 juin et l'atelier d'initiation à la couture reprendra à partir du 06 septembre 2017 tous les mercredis de 14 h 00 à 21 h 30 sauf pendant les vacances scolaires
salle des Associations, 33 rue Saint Médard
Pour tous **renseignements** s'adresser à Martine GARAUD
02 37 82 35 50 ou 06 25 85 68 99

RENTREE DES CLASSES :

- Elle aura lieu le LUNDI 04 SEPTEMBRE
- Rythmes scolaires :
Une enquête faite auprès des parents d'élèves et des enseignants a démontré la volonté de revenir à la semaine des 4 jours dès la rentrée de septembre 2017. A titre expérimental, une demande a été envoyée conjointement par la commune, le S.I.R.P et la Directrice de l'école auprès de la Direction Académique des Services de l'Education Nationale.
Une réponse est attendue début juillet.

RAPPEL AU CIVISME :

- Les trottoirs et chemins piétonniers sont exclusivement réservés aux piétons et ne doivent pas être des emplacements pour le stationnement des véhicules.
- L'ancienne ligne de chemin de fer est interdite à tous les véhicules à moteur, sauf les véhicules agricoles à usage professionnel. Des panneaux d'interdiction vont être mis en place.
- L'utilisation des tondeuses à gazon est réglementée par arrêté préfectoral et est autorisée
Du lundi au vendredi de 08 h30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 30
Les samedis de 09 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00
Les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.
- Par arrêté préfectoral, le brûlage des déchets verts ou ménagers est interdit toute l'année, lorsqu'il existe pour la commune une possibilité de dépôt en déchetterie.
- Lors des ramassages d'ordures ménagères, SEULS les containers sont pris en charge et AUCUN autre objet ou sacs ne doit être déposés.

Rappel Ouverture de la Déchetterie de NOGENT LE ROI	Lundi, Mardi, Vendredi, Samedi 9 h 00 – 12 h 45 / 14 h 00 – 17 h 45 Dimanche 9 h 00 – 12 h 45 FERMEE LES JOURS FERIES
---	--